

Association ARMSE
Docteur Olivier Heye
5 Allée du Soleil
97419 La Possession
mail : olivier.hey@wanadoo.fr
Tel 02 62 32 14 57 / 06 92 40 40 12



A l'attention de
Monsieur le Maire

Objet : Projet d'incinérateurs d'ordures ménagères à La Réunion

Monsieur le Maire,

Suite à l'annonce récente du Préfet de sa volonté de voir construire des Incinérateurs d'Ordures Ménagères (IOM), je me permets respectueusement en tant que Président de l'Association Médicale Réunionnaise Santé Environnement (ARMSE) de vous informer d'une façon officielle des risques pour la santé publique qu'aurait un tel projet d'Incinérateur sur notre Ile, au moment où va se décider le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, dont la décision finale sera, nous n'en doutons pas, influencée par votre position .

Je vous précise que notre association regroupe des professionnels de santé uniquement, et que notre pétition contre les projets d'incinérateurs, quelle qu'en soit l'appellation (unité de valorisation énergétique ou autre), et pour une gestion des déchets plus respectueuse de la santé publique a déjà recueilli soixante signatures.

Les incinérateurs d'ordures ménagères sont nés de l'imaginaire collectif et du mythe du feu purificateur. Ainsi depuis des millénaires les hommes ont-ils confié aux flammes le soin de rendre propre et pur. Cependant, la science nous a appris que l'incinération transforme et ne détruit pas. De très nombreuses réactions chimiques s'opèrent à ces températures élevées et de nouveaux composés apparaissent à partir des molécules initiales. **Ainsi il est illusoire de penser que l'incinération ne laisse aucun déchet ; bien au contraire, ils s'en trouvent soit dans la fumée produite, soit dans les cendres. Dans tous les cas, la quantité totale produite pour une tonne d'ordure brûlée ne varie pas à une température donnée.** Aucun incinérateur, quel que soit son type, n'échappe aux lois physiques et chimiques.

De même qu'une gigantesque cigarette, l'incinérateur rejette dans l'air des milliers de composés souvent complexes, mais aussi des métaux lourds, des poussières, des particules fines et ultrafines dont les toxicités sont reconnues.

Par exemple, on peut lire dans la résolution 150 du Plan Particules du Grenelle de l'environnement, qui concerne notamment les installations de combustion comme les incinérateurs et les chaudières : « les effets cardio-vasculaires et respiratoires des particules fines sont maintenant connus », et selon l'INSERM, « **les épidémiologistes estiment que les particules fines et ultra-fines contribuent, chaque année, à la mort prématurée de 350 000 personnes en Union Européenne.** »

Combien de particules fines et ultra-fines l'incinérateur rejettera-t-il ? Pour chaque mètre cube d'air utilisé pour la combustion, environ sept mètres cubes d'air réunionnais seront ainsi pollués de milliers de substances.

Tout aussi problématiques, les mâchefers, cendres issues de la combustion, sont concentrés en toxiques qui, pour un certain nombre, sont quasiment indestructibles par la nature et finissent à un moment ou à un autre dans les graisses animales, puis s'accumulent dans celle de l'homme, dernier maillon de la chaîne alimentaire.

Les conséquences sur la santé humaine des pollutions produites par les IOM ne sont pas encore toutes connues, malgré ce que nous diront les industriels. **Comme l'affirme le Professeur Belpomme, cancérologue à Georges Pompidou (Paris), « les dioxines ne sont que l'arbre qui cache la forêt » des quelque 2 000 autres polluants toxiques rejetés par un incinérateur.** En revanche, les conséquences connues des incinérateurs sont très préoccupantes : il n'est ainsi pas neutre que **le Conseil National de l'Ordre des Médecins ait demandé un moratoire sur ces équipements lors du Grenelle de l'Environnement.** **Aucun scientifique n'a, à l'heure actuelle, pu identifier de façon certaine les substances responsables du surnombre important de cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires autour des incinérateurs : les nouvelles générations d'incinérateurs ne peuvent donc pas être certifiées sans risque pour la santé humaine.**

C'est pourquoi notre association s'inquiète des projets d'IOM dans l'île de La Réunion, y est totalement opposée et les combattra. **Nous sommes bien sûr à votre disposition pour étayer nos propos et vous présenter les solutions alternatives qui existent, et doivent absolument être étudiées dans le nouveau Plan pour la garantie de la santé des Réunionnais.** A ce titre, nous comptons être invités, en tant qu'association experte, aux réunions qui auront lieu sur ce sujet.

Il nous semble important que chacun prenne ses responsabilités. Les nôtres, en tant qu'association médicale, sont :

- d'informer les citoyens des dangers des IOM ;
- **d'en informer les élus et de leur présenter des solutions alternatives ;**
- **d'informer les citoyens que leurs élus ont été mis au courant des risques, afin que chaque élu soit obligé d'assumer ses responsabilités s'il venait à prendre une décision mettant en jeu la santé publique.**

Restant bien sûr à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

La Possession, le 23 Juin 2010
Docteur Olivier Heye

Copie : Mr le Préfet
Madame la Présidente du Conseil Général
Madame et Messieurs les Maires